

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Décompte des heures d'organisation

Période du au

Établissement :

Nom :

Prénom :

Sexe : F : H :

Adresse :

NPA/Localité :

Nationalité :

Pour les étrangers, type de permis :

No AVS :

Date de naissance : N° mobile :

IBAN complet :

Nom de la banque / CCP :

Nbre de cours organisés :

Total des heures d'enseignement :

Temps consacré à la direction du SSF

Nature des tâches	Nbre d'heures
a) <u>planification</u> :
.....
b) <u>administration</u> :
.....
c) <u>contrôle des cours</u> :
.....
Total des heures

Date :

Visa du responsable :

Demande de subvention

Salaire brut total	Fr. _____
Salaire payé au moniteur (tarif horaire : Fr.)	+ charges sociales AVS 5,3% + AC 1,1% + PC familles 0,06% = 6,46 % Fr. _____
Total	Fr. _____

Date :

Timbre et visa du boursier :

Le SEPS se réserve la possibilité d'adapter le décompte ci-dessus aux conditions des directives SSF.

- REMARQUES :**
- 1) les heures d'organisation comprises dans l'horaire du responsable ne doivent pas figurer dans ce décompte ;
 - 2) ce décompte doit être transmis au Service de l'éducation physique et du sport, ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, pour le **31 JUILLET AU PLUS TARD** ;
 - 3) pour les établissements cantonaux, l'indemnité est payée par le Service de l'éducation physique et du sport.